CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN

Hôpital au service de la Vie

VICHY

BOULEVARD DENIÈRE - BP2757 - 03207 VICHY CEDEX - WWW.CH-VICHY.FR

CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES
13 DEC. 2013
ARRIVÉE

Vichy, le 12 décembre 2013

Monsieur Claude ROTH
Directeur honoraire
19 rue de Beausoleil
03300 CREUZIER-LE-VIEUX

à

Madame la Présidente
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
D'AUVERGNE, RHONE-ALPES
124 Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

CRC Auvergne,Rhône-Alpes

KAR A132920 KJF

13/12/2013

Lettre recommandée avec AR

N° 324
N/Réf. : CR/MFT
V/Réf. : Votre envoi n° D131814 du 22 juillet 2013
Objet : Examen de la gestion du CH Jacques LACARIN de VICHY - Exercices 2006 à 2012

Madame la Présidente,

Vous m'avez fait connaître, par courrier cité en référence, que la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, avait arrêté ses observations sous leur forme définitive, consécutivement à l'examen de la gestion du Centre Hospitalier Jacques LACARIN de VICHY, au cours des exercices 2006 à 2012.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de l'intégralité du rapport à fin d'observations définitives, et notamment de la synthèse élaborée par la Chambre, et des cinq recommandations exprimées par cette dernière.

N'étant plus, depuis le 5 août dernier, Directeur du Centre Hospitalier Jacques LACARIN, il ne m'appartiendra pas de mettre en œuvre ces recommandations mais je ne doute pas que mon successeur, Monsieur Thierry GEBEL, veillera à leur application avec la plus grande attention.

S'agissant du contenu du rapport à fin d'observations définitives, je n'ai pas de précision complémentaire à apporter. Je relève cependant que, dans la synthèse élaborée par la Chambre en page 4, il est mentionné *« qu'un nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens, conclu en mars 2013 avec l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, prévoit d'importants investissements, dont certains ne sont pas intégrés dans son Programme Global de Financement Pluriannuel. C'est le cas de son Schéma Directeur Gériatrique dont le coût devrait dépasser 24 M€ ».*

Je me permets de confirmer, comme mentionné en page 38, paragraphe 6.2.4.3 du rapport, que le Schéma Directeur de la Gériatrie a été retiré du PGFP de mars 2013, à la demande de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, lors d'une réunion du Directoire du Centre Hospitalier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Claude ROTH

Copie :
- Dr MALHURET, Président du Conseil de Surveillance
- M. GEBEL, Directeur du CHJLV